Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 056-215601311-20251210-202564-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE MESLAN

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 10 décembre 2025

---

**L'an deux mil vingt-cinq, le dix décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meslan, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien Wacrenier, Maire.**
**Date de convocation :** 4 décembre 2025

**Présents :** Sébastien WACRENIER, Daniel HENAFF, Ange LE LAN, Chantal PICARDA, Patrick LE GALLIC Nicolas HALOPEAU, Olivier EVANNO, Solenn FLOC'H,

**Absents excusés ayant donné mandat de vote :** Hélène FRADET DONNE PROCURATION A ANGE LE LAN, NICOLAS DEL SORDO DONNE PROCURATION A Olivier EVANNO, PIERRE-ANGE LE FRAPPER DONNE PROCURATION A SEBASTIEN WACRENIER, Delphine COSPEREC A DONNE PROCURATION A Daniel HENAFF

**Absents:** Magalie LE ROUX, Séverine KERVILY, Laëtitia ROYANT

| Nombre de membres | | |
|---|---|---|
| En exercice | Présents | Votants |
| 15 | 8 | 12 |

**Secrétaire de séance :** Solenn FLOC'H

**DELIBERATION N° 2025-64**

**CONVENTION POUR LA SURVEILLANCE ET L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES EAUX USEES**

Monsieur le Maire et Ange LE LAN expliquent que le système d'assainissement collectif de la commune est composé de :

- 8 000 mètres de réseau de collecte ;
- 3 postes de relevages (Pont Toulhouat, Melmélégant et Beg Er Lann) ;
- Une station d'épuration de type lagune naturelle de 1950 Equivalents Habitants, comprenant :
  - Dégrilleur courbe,
  - Dégraisseur circulaire,
  - Canal de mesure équipé d'un débitmètre à poste fixe,
  - Cinq bassins de lagunage naturel :
    - Premier bassin : surface au miroir de 6 000m2
    - Deuxième bassin : surface au miroir de 180 m2
    - Troisième bassin : surface au miroir de 180 m2
    - Quatrième bassin : surface au miroir de 3 000m2
    - Cinquième bassin : surface au miroir de 5 200 m2
  - Canal de mesure en sortie de station équipé d'une cellule ultrasons autonome de marque IJINUS

La commune a confié, la SAUR, la surveillance et l'entretien des installations de collecte et de traitement des eaux usées. La convention en cours arrive à échéance au 31 décembre

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 056-215601311-20251210-202564-DE

2025, aussi, il est proposé au conseil municipal de conclure avec la SAUR un nouvel accord.

Vous trouverez en annexe du présent ordre du jour, la proposition de convention pour la surveillance et l'entretien des installations de collecte et de traitement des eaux usées proposé par la SAUR. Les missions et les coûts y sont détaillés. Le coût annuel pour la commune sera de 8 040 €.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal**

- **APPROUVE la convention pour la surveillance et l'entretien des installations de collecte et de traitement des eaux usées ;**
- **AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention et tous les documents afférents ;**
- **INSCRIT les crédits nécessaires au budget annexe assainissement.**

Pour extrait certifié conforme.
Certifié exécutoire par Le Maire,
Le 16 décembre 2025

**Le Maire,**

**Sébastien WACRENIER**

**Le secrétaire de séance,**

**Solenn FLOC'H**